



Date de Convocation	L'an deux mille vingt
25/02/2020	Le mardi 3 mars à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
25/02/2020	sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
	Etaient présents: B.CANU - JM.COURVALET – C.DUBOIS - B. KARPOFF JC.QUILLET – T.VENDROUX – L.BOU CART - V.GRANDET - F.CHOUBEIR
En exercice	13
Présents	10
Votants	11
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: JC.BOURNE CHASTEL - C.KELLER
	JP.SPENNEL (Pouvoir à N.THEBAULT)

Mme Béatrice KARPOFF a été élue secrétaire.

En préambule, Mme le Maire fait le point sur les dossiers en cours :

- Coronavirus : mise en place de mesures à l'école avec un mot dans le carnet de liaison sur les bonnes pratiques à tenir, affichage des consignes à respecter, lavage des mains systématique dès l'accueil de l'enfant et tout au long de la journée, mise à disposition de gel hydro alcoolique, rachat de savon.
- Voirie : une plainte a été déposée pour dégradation de voirie et non-respect de la signalisation. Une entreprise de BTP a procédé à l'enlèvement de cailloux à la sortie de Saint-Denis le Ferment en direction de thierceville. Le croisement incessant de tracteurs a fortement dégradé les rives de chaussée. L'entreprise s'est engagée à fournir un plan de fin de travaux et a une remise en état de la voirie.
- Sécurité : des assises de la sécurité se sont tenues aux Andelys avec comme sujet l'analyse de l'impact de la vidéo protection.
- Travaux Gruchet : ils sont pratiquement terminés, il reste la pose d'un regard pour faire la jonction entre le fossé et la mare.
- Défense incendie : les pompiers ont validé plusieurs emplacements pour la mise en place de 2 citernes souples au hameau de Ste Austreberte. Le Département a mis en place un plan d'aide pour les communes et un accompagnement financier va se mettre en place dans les prochains jours.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2019 :

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Vu l'arrêté municipal n° 2019-13 en date du 15 novembre 2019 soumettant à enquête publique le projet de modification du 6 décembre 2019 au 7 janvier 2020 ;

Vu les pièces du dossier de PLU soumises à l'enquête publique ;

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur,

Entendu l'exposé de Mme le Maire présentant les objectifs poursuivis ;

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des



observations du public :

- ✓ La hauteur des constructions a été portée à 8m dans la zone AU₁, comme cela a été fait pour les zones U et la zone A
- ✓ Les terrains situés entre la ferme du Haut de la Grande Rue et la rue des Gruchets sont reclassés en zone A

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/-Décide d'approuver la modification de droit commun n°1 du PLU.

2/-Autorise Mme le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

SIEGE : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SAINTE AUSTREBERTE TR2 :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution électrique, d'éclairage public et de télécommunication.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **7 666,67 €**
- en section de fonctionnement : **7 083,33 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2020, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

Questions diverses :

- Mme le Maire présente la proposition d'un artiste peintre local, Pierre Marcel, qui a notamment réalisé la fresque à l'entrée de la voie verte pour la communauté de communes. Il se propose de réaliser un tableau pour la commune représentant une fleur.
- Mrs Vendroux, Courvalet et Mme le Maire remercient l'ensemble du conseil municipal pour le travail réalisé pendant ces 6 ans.

La séance est levée à 21h45